

LES POLITIQUES MONETAIRES ET EXPORTATIONS

A. GAMOUH

Chargé de Cours

Institut des Sciences Juridiques et Administratives , Université de Constantine.

RESUME

Pour mener à bien leur action, les Etats disposent de prérogatives et de pouvoirs qui se justifient par l'idée de souveraineté en matière de politique extérieure et celle du droit d'arrêter la politique du pays sur le plan intérieur.

En vue de parvenir à un équilibre en matière d'échange avec l'extérieur les gouvernements disposent, entre autres moyens de l'instrument monétaire.

Le présent article aborde le politique des taux de change d'une manière particulière et la politique monétaire d'une manière générale en tant qu'instruments privilégiés de soutien et de promotion des exportations et leur rapport avec le Droit international économique.

ملخص

تجدر الإشارة بأن الدول في اطار بلورة سياستها تتمتع بسلطات و صلاحيات قائمة على أساس السيادة الوطنية في تحديد سياستها الخارجية وحق رصد سياستها الداخلية. وفي مجال تحقيق التوازن الناجم عن التبادلات الداخلية يحق للحكومات أن تلجأ الى اعتماد سياسة نقدية من شأنها تمكين الحكومات من التحكم في حجم المبادلات. و أن هذه المساهمة النقدية بصفة عامة و سياسة تحديد نسبة الصرف بصفة خاصة كأداة مفضلة لتدعيم و ترويج الصادرات و مدى علاقتها بالقانون الاقتصادي الدولي.

INTRODUCTION

L'analyse de toute politique gouvernementale du commerce extérieur nécessite un complément d'étude sur la monnaie qui joue un rôle d'intermédiaire dans les échanges de biens et services entre les Etats en tant qu'instrument de paiement et de mesure de la valeur de l'échange.

En effet, les opérations d'échanges à l'échelle internationale comportent deux sortes de transactions complémentaires :

- Une transaction commerciale supposant un acheteur et un vendeur de bien ou de service,

- Une transaction financière : pour payer le prix convenu, l'acheteur devra procéder à la vente de sa monnaie nationale sur le marché des changes

pour se procurer les devises du pays vendeur lorsque celui-ci désire être réglé dans sa propre monnaie. Il apparaît donc que commerce et monnaie sont indissociables.

Sur le plan international, la monnaie n'est pas un intermédiaire passif, son rôle dans le développement des changes est important, car la valeur d'une monnaie peut avoir une influence considérable sur le volume des biens et services importés et exportés.

Ce qui conduit les Etats à orienter les politiques de façon à maintenir les équilibres qu'ils considèrent comme fondamentaux pour leur économie nationale; alors qu'ils sont tenus en principe de se conformer depuis 1944 au système international établi par les accord de Bretton Wood (2).

En effet, les politiques monétaires des Etats ont été réglementées depuis cette date par le droit international économique. Le fond monétaire international, institution de coopération monétaire inter-étatique a posé des règles générales de comportement dans le but d'éviter la course aux taux de change les plus avantageux pour les exportations et a tenté d'instaurer une discipline monétaire afin de consolider les courants d'échanges internationaux.

I- DE LA PARITE FIXE AUX CHANGES FLOTTANTS

Le système de parité fixe institué en 1944 fonctionne de la façon suivante : Les Etats ont l'obligation de déterminer et de déclarer au F.M.I la parité de leur monnaie nationale. C'est à dire la valeur de celle-ci par rapport à l'étalon de référence ou par rapport aux autres monnaies. Une fois établie, cette parité doit être maintenue stable.

Cela signifie chaque fois que la valeur de la monnaie se modifie sur les marchés des changes du fait d'une grande demande ou une grande offre de devise, les autorités monétaires nationales ont l'obligation de rétablir la parité déclarée.

Si le prix de la monnaie augmente par rapport aux autres devises les banques centrales doivent intervenir sur le marché des changes en vendant leurs monnaies nationales contre des devises pour satisfaire la demande, et donc faire baisser la côte. Si au contraire la valeur de la monnaie baisse sur les marchés des changes, le mécanisme est inversé, les intervenants pour le compte de l'Etat doivent soutenir le prix de leur monnaie en rachetant de cette unité.

Mais dans ce système de parité fixe les taux de change ne demeurent cependant pas définitivement inchangés. Des possibilités des modifications

ont été prévues par les textes internationaux. les changements de parité peuvent consister en des dévaluations et des réévaluations (4).

Nous nous intéresserons qu'à la dévaluation puisque celle-ci fait l'objet d'une décision autoritaire et officielle des pouvoirs publics de baisser immédiatement sur les marchés la valeur de la monnaie du pays dévaluateur par rapport aux autres monnaies.

Cette modification de parité, parce-qu'elle est susceptible d'influer sur les courants commerciaux à été réglementée strictement. L'opération de dévaluation doit suivre une procédure définie par les textes internationaux/. Les Etats doivent soumettre leur projet de dévaluation ainsi que le pourcentage du changement de parité à l'approbation du F.M.I qui doit se prononcer dans les soixante douze heures.

Et toute intervention monétaire exercée dans le but d'accroître la compétitivité nationale au détriment des autres pays ne sera pas autorisée :

Dans la pratique, des dévaluations ont été opérées pour rétablir les déséquilibres des balances commerciales puisque la chute de la valeur de la monnaie stimule les exportations et freine les importations.

Nous nous bornerons à examiner dans quelle mesure et selon quelle procédure les Etats pour soutenir leurs exportations peuvent intervenir sur les taux de change en vertu du droit international économique.

Nous nous efforcerons de dégager dans un second temps les caractéristiques générales d'une telle intervention en soulignant notamment la part d'incertitudes et de risques attachés à une telle pratique.

LE SYSTEME DE LA PARITE FIXE

Le droit international économique s'est préoccupé tardivement des problèmes monétaires internationaux (3). En effet, c'est seulement en 1944 avec la création du F.M.I que le premier système monétaire vit le jour. La raison est simple, jusqu'au 1914, la libre circulation de l'or assurait une stabilité des changes satisfaisante. les problèmes monétaires ne vont faire leur apparition qu'après la première guerre mondiale du fait de l'actualisation des cours.

Cette forte instabilité des cours de change des monnaies constitua une entrave majeure au développement des échanges extérieurs parcequ'elle introduisait un élément d'incertitude quand aux recettes à l'exportation et au coût des importations.

Durant cette période de l'entre deux guerres, les Etats recourent à des dévaluations successives dans le but de stimuler leurs exportations et de freiner les importations.

ce n'est que dans le cadre des accords de Bretton-Woods que les Etats décidèrent d'introduire un minimum de discipline au niveau international dans le but de promouvoir les échanges extérieurs.

Les objectifs de cette coopération monétaire étaient double : d'une part, ils visaient à permettre une convertibilité des monnaies entre elles afin d'intensifier le commerce international et d'autre part, ils tendaient à rétablir la stabilité des monnaies pour instaurer un climat de confiance et de sécurité.

La discipline instaurée par le F.M.I. quand aux manipulations de parité ne donna pas tous les effets escomptés. En effet le procédé de l'autorisation préalable ne fût pas toujours respecté. Les textes avaient prévu en fait une exception à ce principe de consultation. L'autorisation préalable n'était pas exercée lorsque le gouvernement d'un pays était dans la nécessité urgente de dévaluer pour faire face à un déséquilibre fondamental souvent le prétexte de déséquilibre fondamental fut avancé par les Etats qui procédaient à des dévaluation sans l'avis du F.M.I. afin de s'assurer l'effet de surprise nécessaire à la réussite de l'opération du F.M.I. se contenteront d'intérieur la décision gouvernementale parés coup.

De plus, les Etats n'ont pas toujours respecté l'esprit de la réglementation; parfois, ils ont pratiqué des dévaluation qui s'apparentaient de très près au dumping monétaire(1).

De même, les U.S.A furent accusés de Dumping monétaire en 1973 lorsqu'ils laissèrent le dollar se déprécier fortement sur le marché des changes sans intervenir dans le but inavoué de stimuler leurs exportations.

Bien que le F.M.I. dispose de moyens de sanction contre les dévaluations abusivement pratiquées, celui-ci ne s'est servi qu'une fois à l'encontre de la France -(6). Depuis, le système de parité fixe généralisé s'est effondré en 1973 et la plupart des Etats ont adopté le système des changes flottants. Dans un tel système, l'intervention des Etats pour établir un taux de change favorable aux exportation ne relève plus de la dévaluation, mais d'un autre procédé.

CHANGE FLOTTANT ET EXPORTATIONS

Les accords de la Jamaïque sur la coopération monétaire et commerciale intervenus le 8 Janvier 1976 ont modifié les accords de Bretton Woods et notamment l'article IV qui prévoit le principe des parités fixe. Ce nouvel article a officialisé les changes flottants.(Accords ou article).

Dans un tel système, les banques centrales ne sont pas obligées d'intervenir pour maintenir les cours des devises à l'intérieur d'une marge de fluctuations définie par les accords internationaux.

En principe, le cours des monnaies dépend seulement des offres et des demandes de caractère privé. une telle situation qualifiée de flottement pur des changes implique une abstention totale de toute intervention publique sur le marché des changes.

En réalité, les autorités n'ont pu se résoudre à laisser le taux de change fluctuer librement. En effet, ce dernier est pour eux beaucoup plus qu'un prix parmi d'autres. Et les autorités monétaires n'accordent qu'une confiance limitée aux régulations automatiques des balances des paiements par la libre fluctuation des cours de changes. Elles ont donc conservé un rôle important dans l'équilibre ponctuel des cours des changes. Leur nouveau procédé d'intervention sur le marché des changes consiste en fait dans la « gestion du flottement » c'est un flottement imparfait.

Pour aider les exportations par un taux de change favorable, les Etats ont la possibilité d'intervenir par le biais des fonds de stabilisation des changes des banques centrales. Ceux-ci agissent sur le marché pour vendre de la monnaie nationale sur le marché des changes fait chuter son cours. Le F.M.I a institué un code de bonne conduite pour la gestion des changes flottants qui recommande d'éviter toute manipulation des taux de changes destinés à obtenir un avantage déloyal.

Finalement, pour être moins apparentes qu'un change fixe, les interventions sur les taux de change n'en sont pas moins présentes. En change flottant, elles sont seulement plus discrètes et plus discrétionnaires.

En fait, les Etats ont récupéré une grande part de leur souveraineté qu'ils avaient confié au F.M.I une manière de manipulation monétaire. Et il nous paraît intéressant d'ébaucher une analyse critique quant à ce moyen d'intervention pour soutenir les exportations dans la bataille des marchés internationaux.

II- APPRECIATION CRITIQUE DE L'UTILISATION DU PROCEDE DE LA MANIPULATION DES TAUX DE CHANGES POUR SOUTENIR L'EXPORTATION

Le procédé de l'inflexion des cours de change pour soutenir les exportations a été ponctuellement utilisé par les pouvoirs publics. C'est une technique qui a fait ses preuves à plusieurs reprises.

Nous pouvons donner comme exemple récent celui de la Corée du Sud. Selon les experts économiques ce pays aurait en partie réussi son décollage économique grâce à une politique de dévaluation systématique (de 1964 à 1974 le Won a été systématiquement dévalué et à partir des années 1980 la Corée a renoué avec sa politique de dépréciation active du cours de sa monnaie).

Cette politique monétaire peut effectivement constituer une arme redoutable, mais il faut souligner que c'est une arme à double tranchant qui peut se retourner contre qui s'en sert si le choix effectué ne correspond pas aux nécessités du pays. Napoléon disait à se propos que « la stratégie monétaire est un art ».

En fait, la structure des échanges extérieurs d'un pays conditionne le degré de réussite d'une telle politique de change.

La condition *siné qua non*

L'autre effet pervers de la dévaluation consiste dans l'inflation. Les exportateurs peuvent préférer, améliorer leur marge bénéficiaire plutôt que d'abaisser leur prix en monnaie étrangère pour élargir leur part de marché.

C'est ce qui s'est produit aux U.S.A lors de la révolution de 1973 et en Algérie avec les dévaluations de 1994. Le prix des biens importés avaient considérablement augmenté. Les producteurs nationaux au lieu de profiter de cet avantage concurrentiel ont préféré aligner leur barème, et augmenter leurs bénéfices.

Dans de tels cas, ce sont les consommateurs qui font les frais d' politique monétaire. Il est certain que la politique monétaire ne peut supporter à elle seule la charge de l'ajustement des balances commerciales déficitaires. Elle doit s'accompagner de modification des comportements des agents (blocage des prix).

Autre aléa pouvant compromettre les effets bénéfiques attendus. Les partenaires commerciaux peuvent considérer la dévaluation comme une arme déloyale au commerce international. Si pour riposter les autres Etats dévaluent à leur tour, il s'ensuivra une cascade de dévaluations sans que la prime à l'exportation ne puisse s'instaurer durablement. Des exemples de cette nature furent constatés dans les années trente rendant ainsi la dépréciation des cours d'une monnaie sur le marché des changes hasardeuse.

Ce mode d'intervention utilisé dans un objectif de compétitivité est donc très controversé « une forte dégradation de la monnaie nationale sur le marché des changes ne se traduit pas par une surcompétitivité à l'exportation mais pour une tension sur les prix, une relance de l'inflation et un arrêt net des investissements (7).

CONCLUSION

En résumé nous pouvons affirmer que le choix de la politique monétaire dépend en fait de la politique économique globale : l'alternative se présente ainsi; faut-il favoriser les exportations au détriment des importations?

Les gouvernements algériens qui se sont succédé depuis la seconde moitié de la décennie quatre vingt ont opté systématiquement pour la politique du dinar faible, dans l'espoir de relancer un tant soit peu nos exportations hors hydrocarbures. Ceux-ci estimaient en effet, que la modernisation de l'économie algérienne et le développement du potentiel exporteur dépendant d'une croissance globale rapide, la politique du dinar faible engagée et maintenue permettant de son côté d'alléger la contrainte extérieure.

En adoptant cette politique l'Algérie a suivi une voie surtout utilisée actuellement, par les P.S.D qui ont réussi un début d'industrialisation pour accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Mais, il semble que les dépréciations de la valeur des monnaies sur le marché des changes ne produisent plus les résultats concluants au point qu'elle furent délaissées par la plupart des pays développés.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Bourguinat, H. (1977): Prix à l'exportation et variabilité des taux de change, n° 368, page 269, n° 369, janvier 1978 page 7.
- 2- Bretton Woods (Accord internationaux) (1944): Accords monétaires conclus à Bretton Woods (U.S.A) entre 44 allées et Associés.
- 3- Schogel, S. (1972): Les relations économiques et financières internationales, Edition Nasson, page 27.
- 4- Bretton N. (1976): Théorie et pratique des dévaluations et réévaluations PUF, « que sais-je ».
- 5- Barraine, R. (1974): Dumping définition, in nouveau Dictionnaire de Droit et des Sciences Economiques, Paris L.G.D.J, page 29.
- 6- Délarosière, R.: Interview au journal le monde du 05/9/1950 page économique n° 17.